

Séance du : 12 décembre 2016

n° 51/2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

F.DEMANGEOT à C.ABROL, P.FRAISSE à N.CALMET, P.IZARD à G.DARNAUD, B.STUDER à JP POISSENOT, M.TARDIEU à N.NACCACHE.

En exercice : 61

Présents ou représentés : 35

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Guy DARNAUD, Robert MASSICOT, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mmes Marie-Claire GAROFALO, Sophie MANIAGO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Bertrand GELI, Gérard LAMARQUE, Pierre MONOD, Serge OURLIAC, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Signature du Contrat de ruralité

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Monsieur le Président rappelle la démarche de Contrat de ruralité. Le Comité Interministériel aux ruralités (CIR) du 20 mai 2016 a décidé la mise en place de contrats de ruralité avec les PETR d'ici la fin de l'année 2016. (Les contrats devraient être signés avant le 30 juin 2017).

La durée du contrat est de 6 ans avec une clause de revoyure prévue à mi-parcours. A noter que les premiers contrats s'étaleront sur 3 ans seulement (2017-2020) de manière à être articulés avec les CPER et les programmations européennes.

Les contrats de ruralité (pendant des contrats de villes) ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants (ZRR, DETR, FISAC...) pour accompagner le développement des territoires ruraux, sur la base d'un projet de territoire, couvrant les 6 volets suivants :

1. Accès aux services et aux soins,
2. Revitalisation des bourgs-centres,
3. Attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme etc...),
4. La mobilité et l'accessibilité,
5. La transition énergétique
6. Et la cohésion sociale.

Le contrat de ruralité définit des objectifs et actions pluriannuels. Les actions seront affinées chaque année.

Il s'agit d'un document structurant qui doit permettre d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire du PETR approuvé en décembre 2015. Il doit donc faire ressortir les projets permettant de répondre à la stratégie du territoire, et qui appelleront ou non, des financements « contrats de ruralité ».

Les fonds « contrats de ruralité » s'inscrivent en complément des financements classiques, sur la base de 20% d'autofinancement.

Monsieur le Président rappelle la position du PETR du Pays Lauragais :

Par courrier du 17 Aout 2016, adressé au Préfet de Région (copie aux préfets des Départements de l'Aude et du Tarn), le PETR du Pays Lauragais a fait acte de candidature au Contrat de ruralité.

En parallèle, ce courrier demandait une articulation interdépartementale pour garantir la cohérence territoriale du PETR du Pays Lauragais. Un entretien avec les représentants préfectoraux a validé cette coordination inter préfectorale.

Monsieur le Président indique qu'un document technique basé sur la stratégie du projet de territoire, du Gal des Terroirs du Lauragais et du PADD du SCOT, fait l'objet d'échanges avec les services techniques de la Préfecture.

En parallèle, une maquette des projets à inscrire pour 2017 est en cours d'élaboration.

L'enveloppe du contrat allouée au PETR n'étant pas aujourd'hui définie, le PETR souhaite mettre en avant son dynamisme en inscrivant un maximum de projets répondant aux critères suivants :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

- qu'ils s'inscrivent dans la stratégie du projet de territoire et dans un des 6 volets définis par l'Etat,
- qu'ils soient intercommunaux ou à caractère intercommunal,
- qu'ils soient réalisés sous les 2 ans à venir.

Une fois l'enveloppe précisée et en fonction des financements disponibles, le Bureau syndical priorisera les projets inscrits dans le document de travail.

Monsieur le Président indique que le Comité syndical doit prendre une délibération de principe autorisant le Président du PETR ou son représentant à signer un contrat de ruralité sur cette base.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

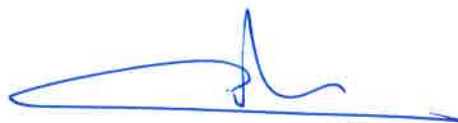
1°) – **APPROUVE** la signature d'un contrat de ruralité avec l'Etat ;

2°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 12 décembre 2016

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr